



Syndicat Mixte Ardèche Claire

Bulletin inf'eau - avril 2012

Edito

1982-2012 : notre Syndicat oeuvre depuis trente années aux côtés des communes et communautés de communes pour concilier qualité des eaux, sécurité des personnes et des biens, pérennité des usages de l'eau et préservation des milieux naturels.

Pour cela, nous avons eu à terminer une évolution engagée par nos prédécesseurs : passer d'une culture de rivière à une culture de bassin versant. Aujourd'hui, l'action du Syndicat me semble être la preuve que cette transition est réussie.

En effet, au cours des années, notre Syndicat a mobilisé progressivement l'ensemble des outils existants pour la gestion de l'eau et du bassin versant : schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), contrat de rivière, programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), réseau Natura 2000. Notre implication dans ces démarches globales et intégrées a également conduit l'Etat à reconnaître le Syndicat comme Etablissement Public Territorial de Bassin sur l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche.

Au travers du Syndicat, nos communautés de communes et communes disposent maintenant d'un outil mutualisé efficace, conforté par l'évolution de ses statuts, pour traiter de l'ensemble de nos problématiques de risques, d'usages, de milieux naturels, liées à l'eau, sur le territoire du bassin versant.

A l'instar des numéros précédents, ce bulletin Inf'eau est conçu pour vous apporter un éclairage sur des dimensions particulières du bassin versant, cette fois la qualité de l'environnement et le changement climatique, avec toujours quelques points d'actualité.

Bonne lecture !

Pascal Bonnetain
Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire



©Ardèche Claire

L'ardèche gelée - février 2012

Au sommaire



Repère de crue

©Ardèche Claire

p 2 :
Vote du budget 2012

p 3 :
Programme d'actions sur les inondations



Cincle Plongeur

©PNR Monts d'Ardèche

p 4 et 5 :
La biodiversité, au coeur de la vie du territoire



La rivière Auzon, Vogüé

©Ardèche Claire

p 6 et 7 :
Zoom sur le changement climatique



Partenariat radios locales

p 8 :
Les autres actualités en images



Le Comité Syndical s'est réuni le 8 mars 2012 pour la tenue du Débat des Orientations Budgétaires. Au cours de cette réunion, le compte administratif 2011 a été voté.

Le budget 2012, élaboré dans le cadre des nouveaux statuts (arrêté préfectoral du 3 février 2012) a été présenté à l'assemblée délibérante le 5 avril 2012. Adopté à l'unanimité, il traduit la volonté de rigueur mais aussi d'efficacité qui a présidé à son élaboration.

Montant du budget 2012 : 4 640 203€
dont 1 813 133€ de fonctionnement et 2 827 070€ d'investissement.

Grands axes de dépenses prévues :

- **SAGE** : adoption, document définitif et communication
- **Contrat de Rivière** : bilan intermédiaire et poursuite des travaux
- **Natura 2000** : bilan intermédiaire et poursuite des travaux
- **PAPI** (Programme d'Action pour la Prévention des Inondations) : Plans communaux de sauvegarde, études
- **Profils de baignades** : diagnostics et plans d'actions sur les sites de baignade déclarés (nouvelle mission - IETP)
- **autres** : coordination, travaux rénovation et extension des bureaux, logistique, finances

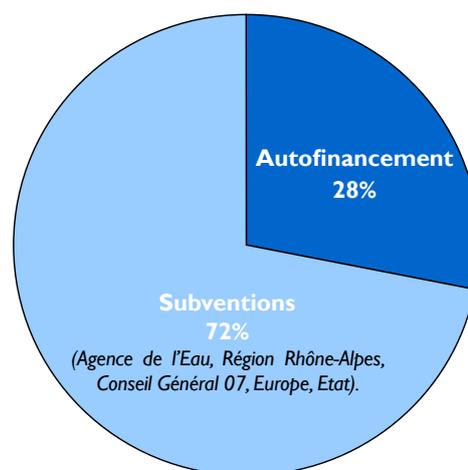
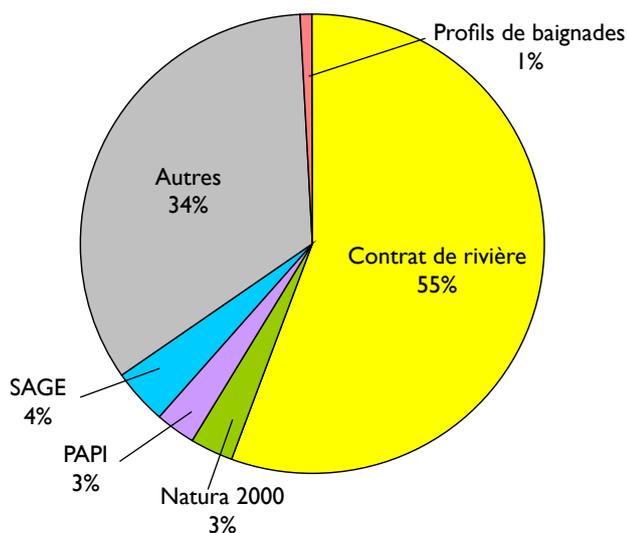
Répartition et origine des recettes :

Contribution globale des collectivités adhérentes au Syndicat : 823 096€.

Le montant global des contributions d'intérêt général est constant par rapport à 2011, même si la modification statutaire a induit des variations en fonction des communes et EPCI membres.

Pour chaque membre, le montant des contributions aux dépenses d'intérêt commun est calculé sur la base du potentiel fiscal et du nombre d'habitants (leurs valeurs sont pondérées par le pourcentage du territoire communal situé dans le bassin versant de l'Ardèche).

De plus, depuis l'intervention des nouveaux statuts, une minoration de 15% est appliquée lorsqu'une communauté de communes adhère pour l'ensemble des compétences relevant du Syndicat, afin d'encourager ce mode d'adhésion.



Risque inondations

Nouveau : le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (P.A.P.I.)

C'est l'outil opérationnel pour mener des actions sur les inondations à l'échelle du bassin versant.

La démarche PAPI, à l'état « d'intention », est constituée d'un programme d'études permettant de réaliser un diagnostic précis de l'aléa et des enjeux du territoire, et d'établir un **programme d'actions cohérent à l'horizon de 3 ans**. Elle comporte également quelques actions opérationnelles déjà identifiées.

Les actions sont financées par l'Etat via le fonds "Barnier" et par l'Europe.

Les axes stratégiques sont :

- alerte et gestion de crise (Plans Communaux de Sauvegarde)
- amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- ralentissement des écoulements

Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Le PCS est obligatoire dans les communes couvertes par un Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou un Plan particulier d'Intervention (PPI). Les communes disposent d'un délai de 2 ans à compter de l'approbation par le préfet du document pour réaliser leur PCS.

Pour le moment, sur les 62 communes du bassin versant de l'Ardèche, concernées par l'obligation d'élaborer ce document, 3 ont un PCS approuvé.

Le PCS est un outil d'organisation communale qui a pour objet d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population.

La mise en œuvre de ce plan relève toutefois de chaque maire sur le territoire de sa commune. Le passage par un groupement de commandes peut contribuer à réduire le coût de réalisation des PCS.

Le Syndicat Ardèche Claire assistera les communes concernées pour les accompagner dans la réalisation de leur PCS.

Contact : Audrey GUYON, Chargée de mission PAPI
(papi@ardecheclaire.fr - 04 75 37 82 18)



Mémoire du risque



Repère de crue
du 22 septembre 1890,
à Vogüé



©Ardèche Claire

Les cours d'eau du bassin et leur régime hydrologique de type cévenol se caractérisent par des crues potentiellement brutales et soudaines. Ces crues sont susceptibles de provoquer des dégâts considérables.

Face à ce risque, la sensibilisation des populations est un axe majeur de prévention.

Les repères de crue font partie des moyens de sensibilisation qui seront renforcés dans le cadre du PAPI.

ZOOM SUR :

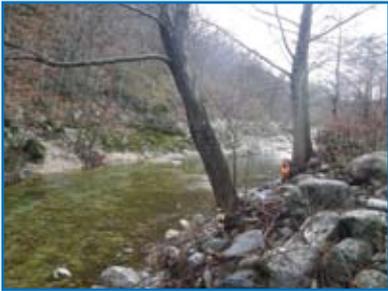
La qualité environnementale, la qualité de l'eau, la biodiversité : au coeur de la vie de nos territoires, au coeur de l'action du Syndicat

Les actions de gestion des rivières : facteurs de biodiversité

Entretien de la végétation des berges

Ces travaux sont menés en prenant en compte les caractéristiques de chaque partie de cours d'eau afin de favoriser les équilibres naturels :

- Lutte contre les espèces invasives (renouée du Japon, ailanthe, robinier faux acacia, ambroisie) ;
- En l'absence de risque pour les biens et les personnes, non intervention pour respecter la naturalité des milieux dans les zones à forte sensibilité environnementale ;
- Sélection de chaque arbre à couper, pour favoriser la diversité des espèces et des classes d'âges



Berge après travaux d'entretien de la végétation,
Barnas

- Conservation des arbres utilisés comme habitat par les espèces protégées (terrier-hutte de castor, catiche de loutre ...)

- Choix de la technique et de la période d'intervention pour éviter le dérangement des espèces (période de nidification, de reproduction ...) et l'impact sur le milieu (débardage à cheval, broyage des végétaux).



Catiche de Loutre



Terrier-hutte de Castor

Actions de gestion du transport solide

Les bancs de galets qui se forment dans le lit des cours d'eau au gré des courants sont des milieux naturels (dépôts et reprises successifs). Ce mouvement perpétuel, favorable à de nombreuses espèces végétales et animales, peut être stoppé par la présence d'ouvrages dans le lit de la rivière (barrages, ponts) qui figent progressivement les matériaux.

Des actions permettent de rendre leur mobilité à ces bancs de galets, afin de maintenir leur dynamique naturelle. Cela contribue à maintenir le fonctionnement naturel des cours d'eau, et ainsi à favoriser la biodiversité.



Banc de galets après intervention pour la remobilisation
des matériaux, Ucel-Pont d'Aubenas

Création de passes à poissons

En rendant la possibilité aux poissons de circuler tout au long de nos rivières, les passes à poissons évitent un appauvrissement progressif de la faune.

Elles permettent de redonner accès à des zones d'habitat, de reproduction, de nourrissage et ainsi de maintenir et restaurer les peuplements piscicoles.

Les poissons constituent un maillon important de la chaîne alimentaire, dont dépend tout un cortège d'espèces.



Passe à poissons, Lanas

Dans notre bassin versant, biodiversité et tourisme font bon ménage.

Aujourd'hui, sur notre bassin de l'Ardèche, les atouts touristiques actuels sont principalement les paysages, la qualité de l'eau et les loisirs aquatiques, de multiples autres loisirs nature, la qualité des produits agricoles : autant de bénéfices d'une biodiversité riche, préservée et reconnue.

Préserver la biodiversité est un facteur essentiel pour maîtriser les coûts de production futurs de l'offre de loisirs. Dans un contexte concurrentiel très fort, c'est également un argument décisif de compétitivité de l'offre touristique de l'Ardèche Méridionale.

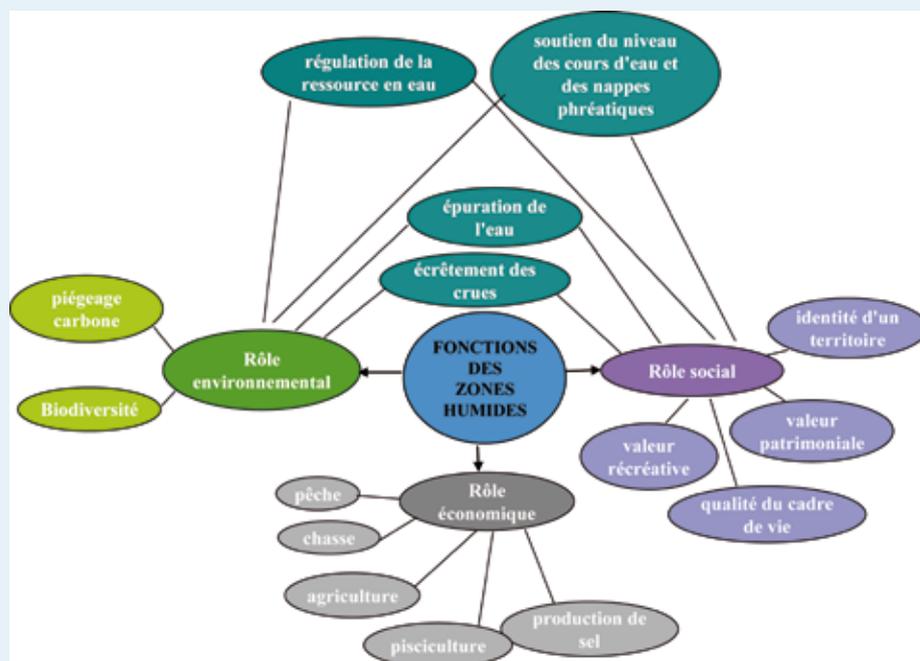
A contrario, omettre cette dimension dans le développement touristique du territoire serait prendre le risque d'une perte d'attractivité liée à l'appauvrissement des paysages, à la perte de qualité des eaux de baignade, à l'érosion de la réputation exceptionnelle du bassin.



Le Pont d'Arc en été

©Ardèche Claire

Multifonctionnalités des zones humides



Les zones humides remplissent de nombreuses fonctions essentielles, tant d'un point de vue naturel qu'anthropique :

- mais leur équilibre est fragile et elles sont menacées (urbanisation non maîtrisée, pollutions, introduction d'espèces exotiques envahissantes, etc.) ;

- elles ont pendant longtemps été drainées, asséchées, remblayées : en 30 ans, la surface française de ces milieux a été divisée par deux pour représenter aujourd'hui moins de 3 % du territoire (source : CREN, 2010) ;

- il est donc crucial de préserver ce patrimoine collectif, de sauvegarder les milieux encore fonctionnels et de restaurer ceux qui sont dégradés.

Réseau Natura 2000 et autres procédures liées à la biodiversité

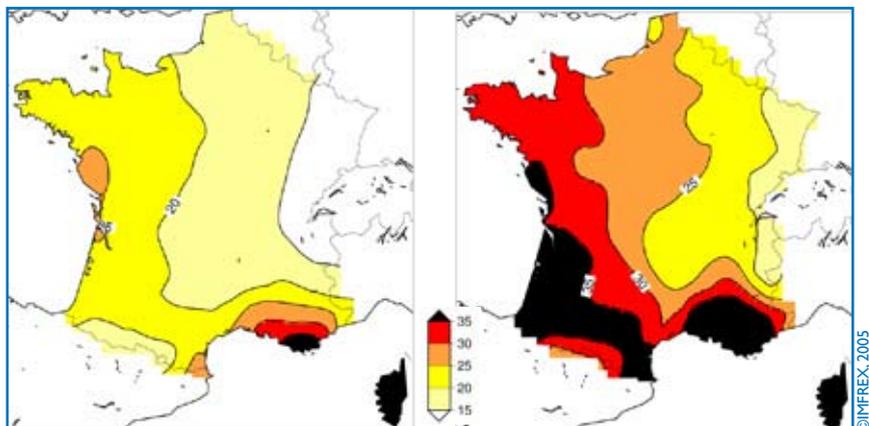
Institué à l'échelle de l'Europe des 27, ce réseau de sites désignés pour leur importance au regard de la biodiversité, vise la préservation des espèces et communautés d'espèces appelées «habitats naturels». Sur le bassin versant de l'Ardèche dont le caractère naturel et préservé fait la réputation, 11 sites de ce réseau sont gérés par des collectivités locales ou des associations. La gestion des sites repose principalement sur des partenariats gagnant-gagnant entre les utilisateurs du territoire (agriculteurs, sylviculteurs, collectivités, chasseurs, pêcheurs, ...) et des financeurs publics (Europe, Etat, ...).

De nombreux autres outils sont également mobilisés, seuls ou de manière complémentaire, y compris avec Natura 2000, pour conserver à nos territoires leur richesse naturelle et leur biodiversité : réserves naturelles (nationale, régionale), espaces naturels sensibles départementaux, arrêtés de protection de biotope, zone N du Plan Local d'Urbanisme, réserves de chasse, réserves de pêche, ...



Le changement climatique sur notre bassin versant

L'analyse des données météo enregistrées et l'utilisation de modèles prédictifs aboutissent à plusieurs scénari en termes notamment de températures et de précipitations. Sans entrer dans les détails, le scénario jugé le plus probable donne globalement à l'horizon 2050 :



Simulation : effet du changement climatique sur la sécheresse
(nombre maximal de jours secs consécutifs en été entre le climat actuel et le climat projeté à la fin du siècle)

- des températures plus élevées en moyenne de 3 degrés Celsius,
- des précipitations en moyenne annuelle peu impactées mais plus concentrées en hiver et plus faibles en été et automne,
- des événements extrêmes de température plus fréquents en été,
- des crues éclairs plus fortes.

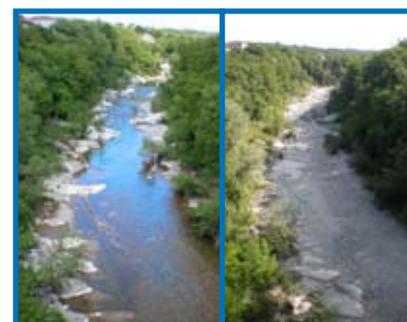
Dans les rivières, il faut donc s'attendre à des débits en été plus faibles et à des températures d'eau plus élevées (sur le Rhône, on observe des espèces remontées vers le nord sur 180 km !). Ces changements auront un effet sur les espèces des rivières et sur leur capacité d'épuration, les phénomènes d'eutrophisation, donc sur la qualité de l'eau.

Modification des débits d'étiage et de crue, hausse des températures de l'eau

Sur notre bassin versant, l'eau est non seulement au coeur de la vie des habitants mais également au coeur de la vie économique. La majorité de l'eau potable provient de prélèvements en rivière, et sera donc impactée par une baisse des débits en été.

L'agriculture, les loisirs aquatiques, ont besoin d'une eau de qualité disponible en été. Ces usages doivent donc également faire l'objet d'une attention particulière face au changement climatique.

S'agissant des milieux naturels, il ne s'agit pas de lutter contre le changement climatique en ayant l'ambition de compenser la baisse des pluies. En revanche, on pourrait atténuer la baisse des débits des rivières et leur dégradation en réduisant les prélèvements.



Rivière Auzon - mars/juin 2011

Les pistes pour affronter les effets sur l'eau du réchauffement climatique

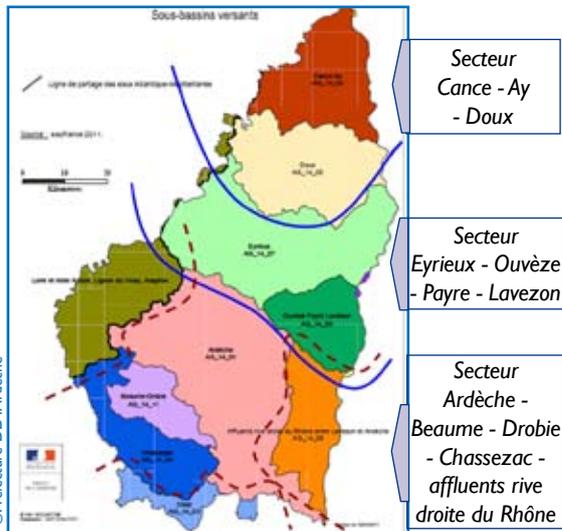
Notre engagement dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est une réponse importante à ce défi car il s'agit d'une démarche marquée par la volonté de notre territoire d'anticiper et de ne pas subir. La déclinaison du SAGE devra nous permettre d'élaborer des stratégies à moyen et long terme et de réaliser les projets pour prévenir les problèmes annoncés. Les initiatives locales trouveront des appuis dans des plans d'action.

Exemples :

- nationaux (plan national d'adaptation au changement climatique, plan national de gestion de l'eau en agriculture)
- régionaux (plan d'action de bassin Rhône-Méditerranée, schéma régional air climat énergie)
- locaux (plans climat-énergie territoriaux).

amènera-t-il à une pénurie d'eau ?

Conférence départementale de l'eau



©Préfecture-DDTArdèche

Carte des sous-commissions par territoire

Pour partager les enjeux et faire émerger les initiatives locales

Le 17 février dernier, le Préfet et le Président du Conseil Général de l'Ardèche ont réuni l'ensemble des collectivités impliquées dans la gestion de l'eau. Une première partie de la séance a permis de partager le constat sur la gestion, les usages, les besoins de l'eau dans le département, notamment en revenant sur la sécheresse de l'année 2011.

Le Préfet et le Président ont ensuite exposé une proposition de travail par secteur géographique (nord, centre et sud Ardèche) devant permettre d'élaborer des projets concrets destinés à mieux adapter le territoire aux sécheresses futures.

Pour notre secteur, un premier rendez-vous est pris pour les services le 26 avril prochain. Le Syndicat sera bien sûr un acteur majeur de cette démarche prospective indispensable.

Qualité de l'eau et changement climatique

Un enjeu majeur pour la santé, pour l'environnement, pour l'économie locale

L'eau a cette particularité, d'une part, de couler de l'amont à l'aval, d'autre part, de fonctionner dans un cycle qui la ramène toujours à son point de départ. C'est ce grand cycle de l'eau (cf. schéma ci-contre) qui nous rend tous responsables les uns envers les autres, de la qualité de l'eau. Dans notre bassin de l'Ardèche, nous consommons 14 millions m³ d'eau potable chaque année, nous accueillons plus de 300 000 estivants, nous irrigons 1 600 ha de cultures, nous gérons 1000 km de rivières... Notre responsabilité en terme de qualité d'eau est donc essentielle !

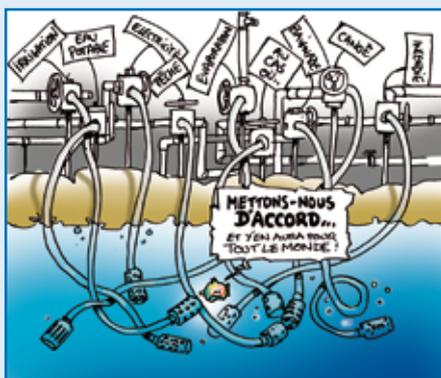
Face au changement climatique :

- Le maintien de milieux aquatiques et humides en quantité et qualité suffisantes est indispensable car ces milieux et leurs espèces ont un rôle d'épuration qui permet notamment les activités de loisirs aquatiques et la diminution des coûts de traitement de l'eau potable.
- Les efforts dans le domaine de l'assainissement ont déjà permis des améliorations majeures ; mais l'engagement de tous pour terminer la mise aux normes des stations collectives et des installations individuelles (SPANC) reste essentiel pour contribuer aux efforts de prise en compte du changement climatique.



Le cycle de l'eau

Que dit le SAGE



Face à l'enjeu de la disponibilité de la ressource, trois familles d'actions doivent être combinées :

- les actions de gestion collective, en améliorant la connaissance de la ressource et l'organisation des usages de l'eau
- les actions d'économies d'eau, en particulier sur les bassins en déficit mais également sur les cours d'eau soutenus
- les actions d'optimisation de la ressource existante voire le développement de nouvelles ressources

Sur le plan réglementaire, la prise en compte de la ressource en eau disponible est renforcée dans les nouveaux projets soumis à la loi sur l'eau ou d'urbanisme.

L'étude volume prélevable actuellement en cours doit permettre à la CLE (Commission Locale de l'Eau) de préciser quelle pourrait être la répartition de la ressource en eau entre les différents usages.



Lac de Villefort - vallée de l'Altier

@Ardèche Claire

SAGE Ardèche :

Retour sur l'enquête publique : 100 visites et 276 courriers reçus par la commission d'enquête et liés surtout à la problématique des gaz de schiste (95% des courriers) et à des problématiques locales.

Dans son rapport remis le 1^{er} mars (et téléchargeable sur www.ardèche.pref.gouv.fr), la commission d'enquête émet un **AVIS FAVORABLE** assorti de 4 réserves (et 3 recommandations)

L'adoption du projet de SAGE par la Commission Locale de l'Eau pourrait avoir lieu en juin 2012, après les élections législatives.

Contrat de rivière :

Schéma de Cohérence des activités de Loisirs :

les travaux de construction des passes à canoës sont terminées sur les sites de Gos et Vallon-Salavas.

Bilan à mi-parcours : présentation au Comité d'Agrément de l'Agence de l'Eau RM&C prévu en juin 2012

Guide à l'attention des maîtres d'ouvrage : mise à jour effectuée
ces deux documents sont téléchargeables sur le site www.ardècheclaire.fr



Glissière à canoë, seuil de Vallon-Salavas

@Ardèche Claire

Natura 2000 :

Recrutement d'Aurélié CAILLEBOTTE : la nouvelle chargée de mission Natura 2000 est arrivée le 3 janvier 2012.

Un programme LIFE+ est en cours de réflexion en collaboration entre le CREN, le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, le Syndicat de Rivière Beaume Drobie, le SIDET et Ardèche Claire.

Pose de panneaux APPB Rivière Ardèche : 3 panneaux «Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope» de la Rivière Ardèche vont être installés à la fin de ce mois d'avril dans le secteur des Louanes (communes de Balazuc et Chauzon).



Aurélié CAILLEBOTTE

@Ardèche Claire

"Tous dans le même bateau" : l'émission radio

Une chronique au fil de l'eau et des rivières du bassin versant de l'Ardèche, à retrouver chaque mardi sur les ondes des radios associatives locales partenaires :

Radio Info RC : le mardi à 13h30, rediffusion à 18h30
(88.6 et 97.2FM secteur Aubenas)

RCF Vivarais : le mardi à 11h03, rediffusion à 18h24
(94.0FM secteur Aubenas-Vals et 106.5FM secteur Ruoms-Vallon pont d'Arc)

Fréquence 7 : le mardi à 11h45, rediffusion le vendredi à 17h45
(92.0FM secteur Aubenas, 93.5FM secteur Ruoms-Vallon Pont d'Arc, 91.2FM secteur Pays Beaume-Drobie et 95.5FM secteur Pays des Vans)



Tous les Bulletins inf'eau sont téléchargeables en pdf sur les sites Internet : www.ardècheclaire.fr et www.ardèche-eau.fr,
ou sur demande auprès du Syndicat.

Syndicat Mixte Ardèche Claire
Allée du Château - 07200 VOGÜE
Tél. 04 75 37 82 20 - Fax 04 75 37 82 22
site : www.ardècheclaire.fr

